

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Auprès des Organisations Internationales
Vienne



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

EM

CONFÉRENCE D'EXAMEN PRÉALABLE AU SOMMET DE L'OSCE
Dimension Economique et Environnementale
SESSION 4: Pôle Economique
Intervention de l'Ambassadeur Omar ZNIBER
Keynote Speaker Sur la question de la Gestion de la Migration.
20 Octobre 2010

Excellences

Mesdames et Messieurs

La migration est une question structurelle, dont les causes sont profondes et de ce fait son traitement doit s'inscrire dans le cadre de la responsabilité partagée et de l'action collective concertée entre les pays d'origine, de transit et de destination. La gestion des flux migratoires requiert une approche globale et équilibrée prenant en compte les écarts de plus en plus grands en matière de développement.

L'approche suivie au niveau international en matière de gestion de la migration est désormais basée sur trois axes à savoir la migration et le développement, la facilitation de la migration régulière et la lutte contre l'immigration irrégulière. Cette approche repose sur la conviction que le débat sur les migrations internationales ne peut être fructifié que dans une optique multidimensionnelle qui tienne compte de la diversité de ce phénomène et dans le cadre d'un partenariat, conciliant le traitement des enjeux de la migration et les défis du développement et la lutte contre l'immigration illégale.

Il est clairement établi depuis l'acte final d'Helsinki qui comprenait une section sur les « aspects économiques et sociaux du travail migrant », que la question de la migration a une dimension sécuritaire évidente et qu'elle est porteuse d'opportunités énormes de coopération.

De nos jours, la question de la migration a certes pris des proportions plus importantes, dont fort heureusement l'acte final d'Helsinki avait pu anticiper toute la dimension et la complexité en la traitant d'une façon globale, c'est-à-dire au-delà de l'aspect sécuritaire stricto-sensu.

Je me limiterais dans cette intervention au traitement de cette question au sein de l'OSCE depuis que ce thème fut relancé en particulier en mars 2005 lors du 13ème Forum Economique tenu à Prague sous la Présidence de la Slovaquie.

La question de la migration au sein de l'OSCE

La question de la Migration figurait déjà en 1975 en bonne place dans le document final de l'acte final d'Helsinki avec une section intitulé «Aspects économiques et sociaux du travail migrant ».

La relance du sujet de la Migration s'est exprimée de façon intense dans le dialogue et les débats l'OSCE depuis l'année 2005 marquée par la tenue en mars du 13ème Forum Economique tenu à Prague sous la Présidence slovène sur le thème de la migration, suivi du séminaire méditerranéen de l'OSCE tenue à Rabat sur la question de « la migration, intégration » (8 et 9 Septembre 2005), et de la décision ministérielle 2/05 adoptée le 6 Décembre 2005 par le conseil ministériel à Ljubljana .

En 2006, une déclaration ministérielle sur les migrations a été adoptée sous la présidence Belge de l'OSCE (MC.DOC/6/06 en date du 5 décembre 2006). Cette déclaration encourage notamment « la poursuite du travail de l'OSCE sur les questions de migration et d'intégration dans les trois dimensions, en particulier sur la contribution possible des migrations au développement durable et au codéveloppement ; la promotion de l'intégration dans le respect de la diversité culturelle et religieuse , et la lutte contre les migrations illégales ainsi que contre la traite des êtres humains et l'exploitation, la discrimination, les abus et les manifestations de racisme à l'encontre des migrants. La déclaration met également l'accent sur la facilitation du dialogue, du partenariat et de la coopération entre les Etats participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sur des questions relatives aux migrations ».

Depuis cette date, la question de la migration est examinée lors de tous les séminaires et conférences annuels méditerranéens de celui de Sharm Elsheikh en 2006 à la conférence annuelle méditerranéenne tenue à Malte la semaine dernière (14-15 novembre 2010).

De même, le Forum Economique et environnemental de l'OSCE tenu à Athènes du 17 au 20 May 2009 a permis d'assurer la continuité et à placer la gestion de la migration parmi les priorités de la présidence grecque de l'OSCE et l'adoption en décembre 2009 de la décision 5/09 sur la gestion de la migration par le conseil ministériel d'Athènes.

La décision 5/09 sur la gestion de la migration, comme ma délégation l'a souligné à plusieurs occasions, relate l'engagement des ministres des 56 pays membres de l'Organisation d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de gestion des flux migratoires effective dans le cadre d'une approche globale (lien entre la migration et le développement, la facilitation de la migration régulière et la lutte contre l'immigration irrégulière). La décision met l'accent sur la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la migration afin de faciliter le dialogue et l'échange de bonnes pratiques, de renforcer le partenariat et la coopération entre pays d'origine et de destination en facilitant la migration légale par le biais de nouvelles formes de migration telles que la migration circulaire, et d'autres programmes relatifs à la mobilité des travailleurs, pour le bénéfice du développement des pays d'origine et de destination, le respect des droits des migrants ainsi que le renforcement des efforts pour la lutte contre la discrimination, l'intolérance et la xénophobie à l'égard des migrants et des membres de leurs familles.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour saluer la contribution appréciable de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE dans le traitement de la question de la migration et rappeler à titre d'exemple la résolution de l'AP de l'OSCE sur «LA RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS ECONOMIQUES, CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES DES MIGRANTS », adoptée en 2008 à Astana et qui recommande notamment je cite« d'entreprendre des actions visant à commémorer les contributions économiques, culturelles et sociales positives apportées par les communautés des migrants aux pays tant d'origine que de destination, qui consisteraient notamment à adopter des législations, à se prononcer contre les sentiments hostiles aux migrants au sein des parlement ».

Excellences

Mesdames et Messieurs

La question de la migration est une question prioritaire dans l'agenda de la présidence Kazakh de l'OSCE ainsi que dans l'agenda des trois conférences d'examen pour la préparation du sommet (Varsovie, Vienne et Astana).

Dans le cadre du processus de Corfou, le papier de réflexion révisé en date du 13 octobre 2010 « Enhancing the role of the OSCE on Migration issues, for the benefit of security and stability in the OSCE area » » PC.DEL/487/10/Rev.2 du 13 octobre 2010 et le document « Migration Issues Network Terms of Reference» (PC.DEL/487/10/Rev.2/Add.1 du 13 octobre 2010) présentées par les délégations de la Grèce, Slovaquie, Malte, Serbie et CHYPRE comportent plusieurs éléments qui confortent la vision et l'approche suivies par le Maroc en matière de gestion de la migration et qui sont basés sur la migration et le développement, la facilitation de nouvelles formes de migration régulière et la lutte contre l'immigration irrégulière.

Ces documents comportent néanmoins des éléments discutables qui vont entre autres à l'encontre de la décision ministérielle de l'OSCE 5/09 sur la gestion de la migration dans la mesure où ils qualifient « la migration illégale de menace transnationale » alors qu'elle est considérée plutôt au niveau international comme un défi commun et sous-entendent l'existence potentielle de lien entre l'immigration illégale, le radicalisme, l'extrémisme et le terrorisme. Je cite (paragraphe 3 en page 2 du document PC.DEL/487/10/Rev.2 du 13 octobre 2010) : "L'immigration clandestine, en particulier, est généralement perçue comme la partie la plus dangereuse des flux migratoires et une menace transnationale, en raison de son caractère non contrôlé. Le lien possible entre l'immigration clandestine et de l'extrémisme et la radicalisation ne doivent pas être ignorés. En outre, les liens possibles avec le terrorisme et le trafic (êtres humains, stupéfiants, armes) ne doit pas être ignoré ».

Or la question de la migration illégale doit être inscrite non pas en terme de « menace » mais dans le cadre des défis communs, sachant que le majeur défi devrait être d'identifier les formes de coopération de développement qui peuvent offrir aux personnes les alternatives valables à la migration irrégulière et ce par des mesures visant le renforcement du développement, et en parallèle par la lutte contre les réseaux internationaux structurés qui font peser sur les travailleurs migrants potentiels la menace de tomber dans des réseaux et filières clandestines ou de traite d'êtres humains.

Pour faire face à ce fléau, et en complément de la coopération policière et judiciaire, il est judicieux de préconiser l'action sur l'ensemble de la chaîne : lutte contre les réseaux criminels, identification et assistance aux victimes, en particulier les femmes et les enfants, et insertion ou réinsertion des victimes au sein du pays de destination ou de celui d'origine poursuite, conformément à la législation des trafiquants et des contrebandiers.

Excellences

Mesdames et Messieurs

La vision répressive et réductrice des migrations faisant de l'étranger un bouc émissaire pour attirer les votes de certains partis extrémistes doit être fortement dénoncée. Cette vision renforcée notamment en temps de crise conforte une opinion publique façonnée par les représentations négatives et alarmistes faisant état d'une invasion par la migration, alors qu'en réalité les migrants représentent actuellement à peine 3% de la population mondiale même taux enregistré au début du siècle dernier. De même toute tentative de lier la migration, même illégale, de façon directe ou indirecte à l'extrémisme, au radicalisme ou au terrorisme est à réfuter.

Je voudrais souligner fortement que la question de la migration au-delà des aspects liés à la sécurité demeure avant tout une conséquence des déséquilibres économiques qui affectent les relations notamment entre les deux rives de la Méditerranée. C'est par le développement économique et la réduction des déséquilibres que l'on parviendra à mieux lutter et contrôler les effets indésirables de la migration.

Pour d'autres raisons et selon les estimations du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat –GIEC-, en 2050, le nombre de personnes contraintes à se déplacer en raison des changements climatiques et la dégradation de l'environnement pourraient varier entre des dizaines voir des centaines de millions de personnes. D'où la nécessité de poursuivre la réflexion travailler de façon plus concrète pour affronter ces défis

Dans cette perspective, le Royaume du Maroc en sa qualité de partenaire méditerranéen de l'OSCE continuera à contribuer positivement dans le cadre de la plate forme de dialogue sur la migration que l'OSCE se propose d'établir pour la mise en œuvre effective de la déclaration ministérielle sur les migrations adoptée à Bruxelles, les décisions ministérielles de Ljubljana et d'Athènes et ce dans le cadre de l'esprit de Rabat préconisant une approche globale, équilibrée et concertée de la gestion de la Migration.

A cet égard, l'on pourrait considérer que la décision ministérielle adoptée à Athènes sur la gestion de la migration pourrait constituer la base d'un mandat pour la création d'une plate forme de discussion permanente que la délégation marocaine appelle à créer déjà depuis plusieurs années dans le cadre du partenariat méditerranéen, constitué d'experts des pays membres et des pays partenaires de l'OSCE, des institutions compétentes de l'OSCE, en coopération avec les organisations compétentes en vue de -se pencher lors d'une réunion annuelle sur le suivi de la dite décision notamment en examinant les axes suivants :

-Examiner les moyens permettant d'assurer une gestion efficace de la migration dans le cadre d'une approche globale sans occulter, ni privilégier la dimension sécuritaire.

-Contribuer à l'établissement d'une vision à long terme de la gestion de la migration par une approche équilibrée, une gestion commune tenant compte du niveau des pressions démographiques dans certains pays membres et pays partenaires de l'OSCE , et de la régression démographique dans un grand nombre d'Etats membres de l'OSCE, tenant compte du fait que les politiques de repli des pays d'accueil ne tiennent pas compte des besoins à moyen et long terme des économies des pays industrialisés, ni des tendances démographiques qui démontrent sans équivoque qu'en l'absence d'immigration, la population en âge de travailler dans les pays développés devrait reculer de 23 % d'ici à 2050 alors que durant la même période, la population en âge de travailler en Afrique par exemple devrait tripler, passant de 408 millions de personnes en 2005 à 1,12 milliard en 2050.

- Renforcer les aspects ayant trait aux mesures de confiance dans le cadre des travaux de l'OSCE sur la gestion des migrations (mener par exemple des campagnes de sensibilisation dans la zone OSCE sur le thème de "la contribution des migrants au développement des pays d'accueil, de sorte que les politiques de l'intégration soient bien comprises et acceptées par tous les citoyens) et aussi pour permettre de contrecarrer les stéréotypes à l'égard des migrants.

-Accompagner les Etats en vue de faire en sorte que les politiques efficaces d'intégration incorporent le respect de la diversité culturelle et religieuse ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont un facteur primordial dans la promotion de la stabilité et de la cohésion au sein des sociétés.

- Encourager l'échange de bonnes pratiques ayant trait aux nouvelles formes de migration (migration saisonnière, migration temporaire, migration circulaire). A cet égard, ma délégation salue la publication du manuel «Meilleures pratiques en matière de gestion de la migration» et de son édition méditerranéenne «Meilleures pratiques en matière de gestion de la migration des travailleurs dans l'espace Méditerranéen», publié par l'OSCE en collaboration avec l'OIM et l'OIT dont le lancement a eu lieu à l'occasion d'un séminaire organisé par l'OSCE à Rabat les 12 et 13 Décembre 2007.

-Contribuer en matière de lutte contre la migration illégale au renforcement de la coopération transfrontalière et la lutter contre le trafic de migrants.

-Elaboration des outils (manuels à l'attention des médias, des écoles et universités), sur cette question par l'OSCE (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, Bureau de la représentante pour la liberté des médias) et ce en coopération avec les organisations et institutions internationales compétentes.

-Mener et /ou présenter des recherches sur l'efficacité du financement de la formation dans les pays d'origine afin qu'elle puisse répondre aux besoins des pays d'accueil des travailleurs migrants, vu le phénomène croissant du vieillissement de la population dans la zone de l'OSCE.

-Encourager et sensibiliser en vue de réorienter l'épargne des migrants et des investissements grâce à un partenariat avec les banques en vue du développement des pays d'origine, en particulier dans les régions d'origine de l'immigration clandestine.

Excellences

Mesdames et Messieurs

En conclusion, il serait judicieux que les documents du sommet d'Astana (Déclaration et/ou plan d'action) puissent donner l'impulsion nécessaire au traitement de cette question majeure non seulement évidemment du point de vue des Etats membres mais aussi dans le cadre du partenariat tant il est vrai que la question de la gestion de la migration a été identifiée comme l'une des principales priorités de coopération avec les partenaires de l'OSCE.

Le dialogue et les débats cumulés ces dernières années au sein de l'OSCE nous fournissent déjà des éléments importants et des orientations de travail pour autant qu'on puisse dégager une structure commune pouvant encadrer notre débat et définir avec précision et de façon concrètes les objectifs à atteindre pour une gestion de la migration en faveur de la stabilité, la sécurité et le développement.